

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ATTACHÉ PRINCIPAL – 8 AVRIL 2021

CONSIGNES ECRITES AUX CANDIDATS

Document à lire absolument avant le début de l'épreuve et à conserver

Pour information et suite au renforcement des mesures de sécurité, une vérification des sacs des candidats sera effectuée : il s'agira d'une inspection individuelle des sacs à l'entrée du bâtiment visant à empêcher l'introduction d'objets ou de substances dangereuses. Pour faciliter ce contrôle, nous vous demandons de ne pas venir avec des objets coupants, contondants, ou pouvant être utilisés comme une arme (exemple : ciseaux, compas, tournevis, bombe lacrymogène, couteau, fourchette...). Les valises et sacs de voyage sont interdits dans l'enceinte de l'établissement d'accueil. Les pochettes et sacoches devront être posées à vos pieds.

IMPORTANT ET NOUVEAU : après cette fouille des sacs, **merci d'avoir à la main votre convocation** car plusieurs agents du service concours seront à l'entrée du site pour scanner, via des smartphones, le QRcode placé en haut de votre convocation.

Vous ne pourrez ainsi vous installer dans la zone indiquée sur votre convocation qu'après le scan de votre QR code. **A défaut, vous serez réputé absent(e)**. En effet, sa lecture permet de sortir la liste d'émargement correspondant aux candidats présents. Au moment de la restitution des copies, le surveillant apposera une étiquette imprimée à votre QR Code sur chacune d'entre elles.

Une fois installé(e) à votre table (pas d'étiquette nominative mais placement les uns à côté des autres), merci d'y déposer vos cartes d'identité, ainsi que votre convocation (à laisser durant toute la durée de l'épreuve) afin que les surveillants passent dans les rangs vérifier votre identité. Vous les présenterez à nouveau à la remise des copies en fin d'épreuve et à l'émargement.

Pour les candidats dont le dossier est incomplet (convocation sous-réserve), veuillez-vous manifester dès votre arrivée auprès du responsable de salle pour la restitution de la pièce demandée.

1 - DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Vous disposerez devant vous de copies et de feuilles de brouillon. Pour obtenir, au besoin, d'autres feuilles de brouillon ou copies, merci de lever la main, sans vous déplacer. Le surveillant viendra vous en apporter.

Dès que cela vous sera signalé, vous pourrez remplir la partie à coin gommé de la copie (nom, prénom, n° de convocation...) et coller le rabat.

En haut à gauche de votre copie, sur la 1^{ère} page, vous préciserez les éléments suivants :

- 1 - **Examen** donnant accès à l'emploi d'ATTACHÉ PRINCIPAL 2021
- 3 - **Spécialité** : ne rien remplir
- 4 - **Epreuve** de : « rédaction d'une note »

Exemple :

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - CONCOURS OU EXAMEN - donnant accès à l'emploi de EXAMEN D'ATTACHE PRINCIPAL Interne <input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> 3 ^e Concours <input type="checkbox"/> Spécialité : ÉPREUVE DE : rédaction d'une note		À compléter (en lettres et chiffres) et à coller sur la convocation NOM : PRÉNOM : Date de naissance : N° de convocation : Signature :
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Une fois cette partie remplie, le sujet de l'épreuve vous sera distribué par les surveillants : lors de la distribution vous ne devez pas toucher à ce document. Vous attendrez le top départ, donné par le responsable de salle, pour prendre connaissance du sujet.

ATTENTION : L'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat se présentant après le début de l'épreuve, c'est-à-dire dès l'instant où les candidats ont pris connaissance du sujet, quel que soit le motif du retard.

Durant l'épreuve, vous ne devez pas échanger avec vos voisins ni vous prêter du matériel (stylo, règle...). Chaque candidat doit avoir son matériel personnel.

L'épreuve dure 4 heures. Aucune sortie ne sera autorisée pendant la 1^{ère} heure et demie. Ensuite, vous pourrez quitter la salle, après avoir remis votre copie et émargé. Les départs devront s'effectuer dans le calme. Les sorties cigarettes sont interdites pendant les épreuves.

De la même manière, aucune sortie « toilettes » ne sera autorisée pendant cette première heure et demie, même si vous avez terminé. Une fois ce délai passé, merci de lever la main et attendre d'être accompagné(e) par un surveillant pour vous y rendre.

A la fin de l'épreuve, vous ne pourrez quitter la salle qu'après avoir rendu votre copie et signé la liste d'émargement :

- vous arrêtez d'écrire lorsque l'épreuve est terminée ;
- vous attendez à votre place que le surveillant vous fasse signe de le rejoindre pour rendre votre copie. En effet, afin de respecter la distanciation sociale entre vous (minimum 1 m), vous serez appelé ligne par ligne pour rendre vos copies et signer la liste d'émargement. Vous devez vous désinfecter les mains préalablement avec du gel et avoir votre crayon personnel.
- vous ne quitterez définitivement la salle qu'une fois vos copies rendues (collage d'un QRcode) et le listing signé.
- il vous est interdit de rallumer votre téléphone portable et d'accéder aux toilettes pendant ce temps d'attente.

IMPORTANT : Le candidat qui n'aura pas signé le listing d'émargement sera réputé ne pas avoir remis sa copie.

Aucune sortie ne sera autorisée pendant les 10 dernières minutes d'épreuves afin de ne pas déranger les candidats qui souhaitent se concentrer jusqu'à la fin du temps réglementaire.

2 – Avertissements

Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur votre copie : ni votre prénom ou votre nom, ni votre n° de convocation, ni votre signature ou paraphe... Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne...) autre que celle figurant le cas échéant dans l'énoncé du sujet et le corps des documents ne doit apparaître dans vos réponses.

Seul l'usage d'un stylo à encre noire ou bleue est autorisé (stylo à bille non effaçable - sont interdits les stylos à bille effaçables type « FriXion », plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur sur votre copie, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

Le non-respect des règles indiquées ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury (c'est-à-dire attribution de la note de 0/20 à la copie).

Les feuilles de **brouillons** ne seront pas prises en compte par les correcteurs. Les **documents personnels** sont interdits.

Toute fraude ou tentative de fraude constatée par l'un des surveillants (introduire des documents non admis, communiquer, copier sur un autre candidat ou continuer à écrire alors que l'épreuve est terminée ...) entraîne pour le candidat la nullité de l'examen. Un procès-verbal sera établi par le responsable de salle et transmis à la présidente du jury.

Ainsi, l'utilisation des moyens de communication pendant les épreuves est strictement interdite. Les personnes disposant d'un téléphone portable et/ou d'une montre connectée doivent les mettre en position "arrêt" et les ranger jusqu'à leur sortie définitive du lieu de l'épreuve. Ils ne pourront pas servir ni de "montre", ni de "calculatrice".

Il vous est demandé de ne pas écrire, ni dessiner sur les tables. Toute dégradation constatée vous sera imputée.

3 - INFORMATIONS GENERALES

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat. Tout candidat à un concours/examen qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Une attestation de présence nominative sera disponible sur votre accès sécurisé, en ligne sur notre site internet à partir du 15 avril 2021.

➤ Les résultats de l'épreuve écrite d'admissibilité seront disponibles le 26 mai 2021 (à partir de 14 h) par voie d'affichage auprès du CDG 35, ainsi que sur internet "www.cdg35.fr" (sous réserve de difficultés techniques).

Attention : **Aucun résultat ne sera donné par téléphone.**

N'hésitez pas à consulter régulièrement le site du CDG35 pour tous renseignements complémentaires.

➤ **Pour information, l'épreuve orale se déroulera en juin 2021 au siège du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine .**

A cet effet, votre convocation sera disponible exclusivement sur votre accès sécurisé, une quinzaine de jours avant l'épreuve. Pour rappel, comme pour l'épreuve écrite, aucune convocation ne sera expédiée par courrier. Le Service Interrégional des Concours se réserve la possibilité de modifier les dates et lieu indiqués ci-dessus.

Rappel : tout changement d'adresse doit être indiqué au Service Interrégional des Concours par courrier ou par mail (orlane.roinel@cdg35.fr).

Important : pour accéder à votre espace sécurisé, munissez-vous de votre code utilisateur rappelé sur votre convocation et de votre mot de passe (si vous avez effectué une pré-inscription).